



Fez Smart Factory

Cahier des charges du concours pour l'admission des startups dans l'accélérateur de l'Écosystème Fez Smart Factory

1. Contexte

Depuis l'annonce, en 2011, de la stratégie industrielle allemande dénommée Industrie 4.0 signifiant l'avènement de la 4^{ème} révolution industrielle, d'autres pays développés à travers le monde ont annoncé leur propre stratégie en la matière fixant des objectifs pour les années 2020-2030. Sur la base des stratégies nationales, les entreprises ont élaboré leurs propres stratégies de transformation de leurs unités industrielles en usines intelligentes qui sont en cours de mise en œuvre.

L'industrie 4.0, dont l'implémentation permet un gain prévisionnel de productivité pouvant dépasser 25%, ainsi qu'une amélioration substantielle de la durabilité, constitue un défi pour l'usine qui ne suit pas cette tendance et qui risque de disparaître par manque de compétitivité. Les gains de productivité et l'amélioration de la durabilité de l'industrie 4.0 sont dus à l'optimisation des consommations des ressources humaines, matérielles, énergétiques, du temps de production, et des flux financiers, avec une satisfaction maximale du client et en respectant l'environnement et la sécurité de fonctionnement. Pour ce faire, l'usine 4.0 exploite l'internet des objets pour marier les machines de production aux technologies numériques créant des flux d'information entre les machines, entre les machines et les produits, et entre les machines, les produits et les humains. De ce fait, elle devient connectée, et donc transparente en interne et en externe, pour le personnel quel que soit le niveau de responsabilité, et pour les clients et les fournisseurs.

Le projet Fez Smart Factory vise à contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie marocaine par l'accompagnement des industriels dans l'élaboration de leurs stratégies en matière de transformation de leurs usines en usines intelligentes et dans la mise en œuvre de ces stratégies, d'une part ; et d'autre part, par le soutien des porteurs de projets et des startups pour contribuer à l'enrichissement du tissu industriel par le développement de nouvelles unités industrielles, produisant des produits innovants à haute valeur ajoutée et compétitives utilisant des concepts de l'industrie 4.0.

Le projet « Fez Smart Factory » est le fruit d'un partenariat entre l'Université EuroMed de Fès, en tant que chef de file, le Conseil de la région Fès- Meknès, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, la Branche Fès-Meknès de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), la société Alten Delivery Center-Maroc, ainsi que L'ADD (Agence du Développement du Digital).

Le projet « Fez Smart Factory » a été sélectionné pour bénéficier du soutien du Fonds des zones Industrielles Durables (FONZID) suite à un appel à projets concurrentiel lancé conjointement par l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco) et le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le FONZID s'inscrit dans le cadre de l'activité « Foncier industriel » relevant du programme de coopération « Compact II », financé par Millennium Challenge Corporation (MCC) et dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence MCA-Morocco.

Le FONZID, mis en place conjointement avec le MIC et doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars, vise à renforcer le modèle de zones industrielles durables et à contribuer à

l'amélioration de la productivité et des performances environnementales et sociales des entreprises dans les zones industrielles.

Le FONZID viendra étoffer l'offre de terrains industriels répondant aux besoins des investisseurs en termes notamment d'emplacement, de qualité des infrastructures, de services d'accompagnement et de prix compétitifs. Il contribuera ainsi à l'accroissement des investissements privés et à la création d'emplois.

2. Présentation de l'Ecosystème Fez Smart Factory

2.1. Objectifs de l'Ecosystème Fez Smart Factory

L'Ecosystème « FSF » est une zone d'accompagnement d'activités innovantes, visant à développer une industrie compétitive, par l'amélioration de sa productivité à travers la mise en œuvre des principes et méthodes de l'industrie 4.0. Toutes les activités de la zone FSF seront orientées vers cet objectif, depuis la sensibilisation à l'intérêt de l'industrie 4.0, à l'accompagnement des industriels pour la transformation de leurs unités industrielles en usines intelligentes, en passant par l'accompagnement de porteurs de projets et de startups œuvrant à l'éclosion de nouvelles usines 4.0. Il s'agit du premier projet de ce genre au Maroc pour cette industrie naissante au monde depuis le lancement de ce concept en Allemagne en 2011.

En créant ainsi un écosystème de l'industrie 4.0, le projet vise à :

- Mettre en place un noyau d'usines intelligentes à travers l'accompagnement de porteurs de projets et de startups bénéficiant de services d'ingénierie et de R&D de FSF, ainsi que d'une usine modèle pilote, pour développer leurs usines 4.0 à l'échelle de démonstration.
- Mettre à profit l'écosystème FSF, à travers « FSF INDUSTRY » pour accompagner les unités industrielles existantes de la Région Fès-Meknès et du Maroc à optimiser leurs performances industrielles, environnementales et sociales en mettant à profit les concepts de l'industrie 4.0.

2.2. Composantes de l'Ecosystème FSF

L'Ecosystème FSF comporte les composantes suivantes :

- **L'incubateur 4.0** : C'est un organe chargé de réaliser les missions liées à l'incubation de projets de développement d'unités industrielles intelligentes pour des produits à haute valeur ajoutée, et compétitives ;
- **L'accélérateur des startups 4.0** : C'est un espace d'accueil des startups portant des projets de développement d'unités industrielles intelligentes pour des produits à haute valeur ajoutée, et compétitives ;
- **Les services d'ingénierie pour l'industrie 4.0** : Dix sociétés d'ingénierie seront domiciliées dans les espaces dédiés aux services d'ingénierie de l'écosystème FSF. Elles seront sélectionnées sur la base des uses cases transversaux : maintenance prédictive, gestion optimale de l'énergie, supply chain, IoT et capteurs, connectivité et cloud, réalité virtuelle et augmentée, l'automatisation (robotique & cobotique), procédés de fabrication mécanique et procédés de transformation chimique et (ou) biologique, Data Analytics et IA.

- **Les entités de R&D** : Cinq entités de R&D seront domiciliées dans les espaces dédiés aux services R&D de l'écosystème FSF. Par entité de R&D il faut entendre : une société de R&D, une structure de R&D d'une université dédiée à l'industrie 4.0 dans le secteur concerné, un centre de R&D ne relevant pas d'université. L'entité pouvant être du Maroc ou de l'étranger. Une seule entité sera sélectionnée par secteur industriel parmi ceux couverts par l'écosystème FSF : les industries agroalimentaire, chimique et para chimique et biomédicale et pharmaceutique ; les industries métallique, métallurgique et électromécanique ; l'industrie des énergies renouvelables ; l'industrie du digital et de l'intelligence artificielle ; et l'industrie du textile et du cuir. Chaque entité de R&D développera des solutions innovantes pour l'intégration verticale et horizontale du secteur industriel concerné. Elle développera une approche d'optimisation globale d'entreprises industrielles du secteur ainsi que des jumeaux numériques de tous les maillons de la chaîne de valeur et de leurs composantes. A travers sa maîtrise de la chaîne de valeurs, elle identifiera les principaux uses cases pouvant contribuer à cette optimisation globale. Elle développera une architecture globale pouvant permettre l'optimisation et définira les spécifications des uses cases compatibles avec cette architecture et devant être utilisées par les sociétés d'ingénierie pour le développement de ces uses cases.
- **Le Centre de prototypage rapide (Fabrication additive)** : comprenant des machines de fabrication additive en matériaux métalliques, plastiques, céramiques et en béton. Ce centre, propriété de l'UEMF, réalisera des prestations de prototypage aux porteurs de projets de l'Incubateur, aux Startups de l'Accélérateur, aux sociétés d'ingénierie et aux Laboratoires R&D de FSF et aux entreprises ;
- **Le Business Center 4.0** : Ce sont des espaces de domiciliation **d'entreprises** souhaitant investir au Maroc dans le domaine de l'industrie 4.0 ;
- **L'Usine modèle pilote 4.0** : Cette usine-école, portée par l'Agence de Développement du Digital en partenariat avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'UEMF et le Consortium FSF, a pour mission principale la formation aux technologies et concepts de l'industrie 4.0 et la contribution à l'accompagnement des bénéficiaires de FSF au choix et l'implémentation des technologies pour des usines intelligentes ;
- **Les espaces dédiés à la mise en place d'unités industrielles 4.0 innovantes à l'échelle de démonstration développées par les startups.**

2.3. Gouvernance de L'Ecosystème « FSF »

L'Ecosystème « FSF » est doté de trois organes de gouvernance et de gestion dont les missions sont ci-après.

« **FSF Foundation** » : organe principal de gouvernance, cette association a pour mission de veiller sur la bonne marche de la zone, la promotion de l'industrie 4.0 et le développement de la zone, l'accompagnement des porteurs de projets et des startups pour la recherche de financement, et la supervision globale de leur accompagnement par Fez Smart Factory. En plus des membres du consortium FSF, font partie de ses membres, tout organisme, institution voulant contribuer au développement de l'Ecosystème FSF et de l'industrie 4.0 au Maroc.

« FSF Association » : Elle regroupe tous les bénéficiaires de la zone FSF et a pour objet et pour mission de développer un espace propice au travail et à la coopération entre ses membres dans le cadre des activités de cette zone.

« FSF INDUSTRY » :

« FSF INDUSTRY » est une entité de l'Université EuroMed de Fès. Elle est chargée des activités d'exploitation et de la gestion du patrimoine de la zone « Fez Smart Factory » (FSF).

A cet effet, elle a pour missions :

- De gérer les activités de développement de l'industrie 4.0 dans la zone FSF.
- De gérer directement ou de déléguer la gestion des services généraux de cette zone à une société de gestion. La gestion des services généraux communs à tous les bénéficiaires de la zone FSF, comprend la gestion du patrimoine, des services sociaux (restaurant, crèche , services médicaux et transport de personnels, guichet unique) ; des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunications; du réseau des eaux pluviales, de l'unité de dégrillage et de déshuilage des eaux résiduaires et des réseaux des eaux usées et d'assainissement; des services de propreté et de maintenance des espaces, de la sécurité et du gardiennage, des aires de stationnement et de la voirie , des achats et de la comptabilité.
- D'organiser des campagnes de sensibilisation au concept de l'industrie 4.0 au profit des industriels aux niveau régional et national, ainsi que des campagnes de promotion de FSF au niveau international.
- D'identifier les besoins en transformation des industries existantes. Elle établit et réalise en conséquence les programmes d'accompagnement correspondants en impliquant les sociétés d'ingénierie, de R&D et les startups domiciliées à FSF, ainsi que l'usine modèle pilote, auxquelles elle fournit des services en matière de veille technologique, d'intelligence économique et de propriété intellectuelle.
- D'organiser les concours ou appels à manifestation d'intérêt pour l'admission dans l'Accélérateur de startups, les Services Ingénieries et les laboratoires de R&D de la FSF et d'établir les contrats de domiciliation des entités sélectionnées.
- D'assurer en mettant à profit les composantes de l'écosystème FSF, l'accompagnement des start-ups domiciliées.
- D'organiser des campagnes de sensibilisation pour détecter des projets innovants pour incubation au sein de l'Incubateur de FSF.
- Pour les porteurs de projets dans le domaine de l'industrie 4.0 :
 - De lancer des concours de pré-incubation
 - D'organiser des formations au profit des porteurs projets sélectionnés
 - De les accompagner à l'issue de la formation de pré-incubation pour constituer des dossiers de recherche de financement d'incubation auprès des bailleurs de fonds appropriés
 - D'établir les conventions d'incubation pour les porteurs de projets ayant réussi à obtenir un financement pour leur incubation dans l'Incubateur de la FSF.
 - D'organiser les activités d'accompagnement des porteurs de projets admis dans l'Incubateur à travers son réseau d'experts qu'elle gère.

- D'organiser la veille technologique et la veille économique pour identifier des investisseurs étrangers de l'espace Euromed et subsaharien susceptibles d'être intéressés par une implantation d'une activité industrielle 4.0 au Maroc.
- De réaliser des campagnes de marketing ciblant les investisseurs.
- D'établir les conventions de domiciliation au Business Center de FSF pour les investisseurs intéressés.
- De gérer les prestations de prototypage rapide réalisées au centre de prototypage rapide mutualisées entre FSF et l'UEMF et placées dans les locaux de cette dernière.
- De gérer la communication pour toutes les composantes de FSF.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la structure de gestion, son extension ou son développement.

Les missions liées aux porteurs de projets et aux startups sont réalisées dans le cadre d'une convention avec « FSF FOUNDATION », chargée de la supervision générale de l'accompagnement de ces deux segments de clients de la zone FSF.

3. Concours d'admission des startups dans l'Ecosystème FSF

Ce concours est ouvert à toute entreprise innovante (startup), marocaine ou étrangère, portant un projet éligible visant à développer une nouvelle unité industrielle innovante pour de(s) produit(s) à haute valeur ajoutée et compétitive, utilisant des concepts et technologies de l'industrie 4.0. En cas de son admission, la startup sera domiciliée dans l'accélérateur de startups de l'Ecosystème FSF, pendant quatre ans au maximum, pour développer l'étude de faisabilité de l'unité industrielle à l'échelle de démonstration qui, en cas de succès de cette étude, sera installée dans l'un des espaces dédiés à cet effet au sein de cet écosystème. Après validation technologique et économique sur l'unité industrielle à l'échelle de démonstration, la startup implantera l'unité de production à l'échelle industrielle dans une zone industrielle au Maroc, puis après d'autres unités n'importe où dans le monde.

3.1. Objectifs et cadrage du concours

L'Ecosystème Fez Smart Factory accompagne des startups visant à créer de nouvelles unités industrielles innovantes à haute valeur ajoutée et compétitives, en utilisant les concepts de l'industrie 4.0 notamment. Deux structures de FSF interviennent dans cet accompagnement : FSF-INDUSTRY à travers son accélérateur de startups, et la Fondation FSF-FOUNDATION. La première se charge de la domiciliation et des aspects techniques de l'accompagnement, et la seconde, de la politique générale de l'accompagnement et de l'appui à la levée des fonds nécessaires à l'accélération.

Les entreprises innovantes sélectionnées à l'issue du concours seront domiciliées au sein de l'accélérateur de Startups de FSF-INDUSTRY. Chacune de ces entreprises développera l'étude de faisabilité de son projet durant cette phase d'accompagnement et bénéficierait, si le projet est viable, de l'appui de la Fondation FSF-FOUNDATION pour lever les fonds nécessaires à la mise en place de l'unité industrielle à l'échelle de démonstration dans un espace dédié à cet effet de l'écosystème FSF.

A l'issue des résultats de cette étape de démonstration technologique et commerciale sur ladite unité, l'entreprise implémenterait la première unité industrielle commerciale sur une

zone industrielle au Maroc, et, éventuellement, d'autres à sa volonté, au Maroc et/ou à l'étranger.

3.2. L'accélérateur de FSF-INDUSTRY

C'est un espace d'accueil des startups industrielles 4.0 géré par FSF-INDUSTRY qui assure aux startups domiciliées un accompagnement approprié dans leur développement pour une période maximale de 4 ans. Elle organise des campagnes de promotion de l'Accélérateur au Maroc et à l'étranger. Elle contribue à la constitution du réseau d'experts d'accompagnement des porteurs de projets innovants et de startups. Elle organise des concours pour sélectionner les startups pouvant être domiciliées dans l'accélérateur de FSF. Elle établit des contrats de domiciliation des startups sélectionnées définissant les services de domiciliation et leurs tarifs. Elle fournit aux startups domiciliées des services en matière de veille technologique, d'intelligence économique et de propriété intellectuelle. Elle fait réaliser les prestations de prototypage rapide par le centre de prototypage rapide, demandées par les startups domiciliées. Elle accompagne les startups dans la préparation des campagnes de levée de fonds et de sponsoring en coordination avec la Fondation FSF-FOUNDATION. Elle assure aux startups les services généraux communs à tous les bénéficiaires de FSF. La capacité d'accueil de l'Accélérateur est de 30 startups.

Les startups visées par l'accélérateur de FSF-INDUSTRY sont celles susceptibles de contribuer à l'amélioration de la croissance économique du Maroc par la création d'une haute valeur ajoutée. Cette création peut être le fruit d'un produit nouveau ou amélioré, ou d'un produit existant sur le marché mais dont la valeur commerciale a été améliorée par l'utilisation de procédé plus performant et/ou par une optimisation de la chaîne de valeur grâce à l'utilisation des concepts de l'industrie 4.0 notamment.

3.3. Etapes du concours

Les startups industrielles seront accompagnées par l'écosystème FSF, à travers FSF-INDUSTRY, pour établir une étude de faisabilité technico-économique de leurs projets et la levée de fonds pour réaliser leurs unités industrielles à l'échelle de démonstration dans des espaces dédiées de l'écosystème FSF.

La sélection se déroulera en deux étapes dont la première permettra de s'assurer de l'éligibilité du dossier du candidat à être évalué par le comité de sélection. Ainsi, le concours se déroule en deux étapes : étape de vérification de l'éligibilité et étape d'admission.

a) Etape d'éligibilité

Cette étape permettra de s'assurer de l'éligibilité du dossier du candidat à être évalué par le comité d'évaluation. Cette étape est basée sur les critères suivants qui doivent être satisfaits simultanément :

- Le secteur industriel visé par le projet qui doit être parmi les secteurs couverts par l'écosystème FSF : les industries agroalimentaires, les industries métallique, métallurgique et électromécanique, les industries des énergies renouvelables, les industries du digital et de l'intelligence artificielle, les industries du cuir et du textile, les industries chimiques et parachimiques, et les industries biomédicales et pharmaceutiques.
- Les activités du projet devant avoir lieu durant la phase d'accélération doivent être d'un TRL supérieur à 3.

Ne sont pas admises à participer au concours :

- les entreprises en liquidation judiciaire ;
- les entreprises en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité

- judiciaire compétente ;
 - les entreprises ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée ;
 - les entreprises en situation de conflit d'intérêt.
- Le budget d'investissement de l'unité industrielle doit être de 10 MDH, au minimum.

b) Etape d'admission

Les candidats ayant franchi l'étape d'éligibilité passeront un entretien avec la commission d'évaluation selon la grille d'évaluation ci-après.

Critère	Note/100
Potentiel commercial du projet	15
Faisabilité technico-économique et juridique du projet	15
Moyens humains	15
Moyens techniques	10
Originalité du projet	10
Préfaisabilité technico-économique de l'installation industrielle à l'échelle de démonstration	10
Budget d'investissement prévisionnel	05
Chiffre d'affaire prévisionnel et faisabilité financière	05
Durabilité et aspects GIS* du projet	15

* Genre et Inclusion Sociale

La grille de notation ci-dessous sera utilisée pour évaluer les candidatures éligibles. L'évaluation sera basée sur le contenu du dossier de candidature et sur l'entretien. **Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70 sur 100 bénéficieront de la domiciliation dans l'accélérateur de startups dans la limite des places disponibles selon la note obtenue. Une liste d'attente sera établie pour le remplacement des désistements éventuels.**

Critère d'évaluation	Barème de notation	Documents servant pour l'évaluation
Potentiel commercial du projet (NT1) / Noté sur 15		
National	Fort : 07 pts	Etude du marché
	Moyen : 04 pts	
	Faible : 0 pts	
International	Fort : 08 pts	Etude de faisabilité technico-économique
	Moyen : 04 pts	
	Faible : 0 pts	
Faisabilité technico-économique et juridique du projet (NT2) / Noté sur 15		
Faisabilité technico-économique	Fort : 08 pts	Etude de faisabilité juridique
	Moyen : 04 pts	
	Faible : 0 pts	
Faisabilité juridique	Fort : 07 pts	Description de l'organigramme
	Moyen : 04 pts	
	Faible : 0 pts	
Moyens humains (NT3) / Noté sur 15		
Existence de la fonction « innovation » dans l'organigramme	Oui : 5 pts	Description de l'organigramme
	Non : 0 pts	

Expérience professionnelle des ressources humaines chargées du projet en innovation industrielle	Très bonne : 05 pts Moyenne : 2 pts Faible : 0 pts	CV et justificatifs
Qualité de la gestion du projet	Très bonne : 5 pts Moyenne : 2 pts Faible : 0 pts	Descriptif de la gestion du projet
Moyens matériels (NT4) / Noté sur 10		
Qualité des moyens matériels disponibles pour la réalisation du projet	Très bonne : 10 pts Bonne : 07 pts Moyenne : 03 pts Faible : 0 pts	Description des moyens matériels avec justificatifs
Originalité du projet (NT5) / Noté sur 10		
Scientifique	Forte : 3 pts Moyenne : 1 pts Faible : 0 pts	Publications scientifiques
Technologique	Forte : 4 pts Moyenne : 2 pts Faible : 0 pts	Brevet(s), prototype
Business model	Forte : 3 pts Moyenne : 1 pts Faible : 0 pts	Document présentant le Business model
Pré faisabilité technico-économique de l'installation industrielle à l'échelle de démonstration	Très bonne : 10 pts Moyenne : 05 pts Faible : 0 pts	Etude de pré faisabilité technico-économique de l'installation industrielle à l'échelle de démonstration
Budget d'investissement prévisionnel (NT6) / Noté sur 05		
Importance de l'investissement	Forte : 5 pts Moyenne : 2 pts Faible : 0 pts	Budget prévisionnel d'investissement et le plan de financement
Chiffre d'affaire prévisionnel et faisabilité financière (NT7) / Noté sur 05		
Importance du chiffre d'affaire	Forte : 5 pts Moyenne : 2 pts Faible : 0 pts	Business Plan
Durabilité et GIS du projet (NT8) / Noté sur 15		
Durabilité économique	Forte : 7 pts Moyenne : 3 pts Faible : 0 pts	Document décrivant la durabilité économique basée sur le Business Plan
Durabilité environnementale et sociale et GIS	Forte : 8 pts Moyenne : 4 pts Faible : 0 pts	Document décrivant la durabilité environnementale et sociale, vision GIS du projet

3.4. Dossier de candidature

Les candidatures seront évaluées selon un processus en deux étapes, comme détaillé ci-dessous :

1. Évaluation initiale basée sur les informations fournies dans le formulaire de candidature des Concours de Fez Smart Factory via le lien suivant : bit.ly/3Y2HhIX
2. Les candidatures présélectionnées seront contactées par l'équipe Fez Smart Factory pour des évaluations supplémentaires basées sur les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus. Les candidats peuvent également être tenus de soumettre des documents administratifs et techniques, mentionnés ci-dessous.

3.4.1. Le dossier administratif

Le dossier administratif est constitué des pièces suivantes :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349 conformément au modèle ci-joint ([annexe I](#));
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la startup.

Ces pièces varient selon la forme juridique de la startup :

- s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
 - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

3.4.2. Le dossier technique

Ce dossier comporte les éléments suivants :

- 1) Présentation de l'entreprise porteuse du projet (2 pages) : activités, moyens humains, moyens matériels, références éventuelles ; chiffre d'affaire de la dernière année...
- 2) Description du projet (6 pages au maximum): le projet doit viser le développement d'une unité industrielle innovante produisant un ou plusieurs produit(s) à haute valeur ajoutée et compétitifs, basée sur les concepts et technologies de l'industrie 4.0. Le secteur industriel concerné doit être parmi les secteurs couverts par l'Ecosystème FSF : les industries agroalimentaires, les industries métallique, métallurgique et électromécanique, les industries des énergies renouvelables, les industries du digital et de l'intelligence artificielle, les industries du cuir et du textile, les industries chimiques et para- chimiques, et les industries biomédicales et pharmaceutiques.

La description du projet doit présenter :

- Le(s) caractère(s) novateur(s) du (des) produit(s) et / ou procédé de l'unité industrielle visée, en se basant sur l'état de l'art scientifique et technologique ;
- Le schéma de principe de l'unité de production avec une description claire de son fonctionnement ;
- L'usage des concepts de l'industrie 4.0 pour l'optimisation des performances industrielles, environnementales et sociales de ladite unité industrielle ;

- Les publication(s) scientifique(s), brevet(s) et prototype(s) de l'entreprise en relation avec le projet ;
 - Le potentiel du marché au niveau national et international ;
 - Les prévisions du budget d'investissement, du chiffre d'affaire annuel et du taux de rentabilité interne ;
 - Le plan de financement.
- 3) Présentation des activités devant être réalisées durant la domiciliation au sein de l'accélérateur des startups : ces activités doivent viser l'étude de faisabilité et l'implémentation d'une unité industrielle à l'échelle de démonstration sur le site de l'écosystème FSF. Les activités à réaliser doivent être d'un niveau de TRL (Technology Readiness Level) supérieur à trois. En cas de succès, la startup implémentera la première unité à l'échelle industrielle dans une zone industrielle au Maroc, puis, éventuellement, d'autre(s) n'importe où dans le monde.
 - 4) Une pré-étude de faisabilité de l'installation industrielle à l'échelle de démonstration à implémenter sur le site de FSF.
 - 5) Le Business Plan du projet incluant
 - a. Une présentation des membres de l'équipe dédiée au projet : CV (selon le modèle de l'annexe 2) et diplôme(s) pour chaque membre de l'équipe du projet.
 - b. L'étude du marché relative au projet.
 - c. Le Business model du projet.
 - d. L'étude technicoéconomique du projet.
 - e. L'étude de faisabilité juridique du projet.
 - f. Le plan de financement détaillé, incluant Les prévisions du budget d'investissement, du chiffre d'affaires annuel et du taux de rentabilité interne ;
 - g. Un chapitre décrivant la durabilité économique du projet basée sur le Business Plan.
 - h. Un chapitre décrivant la durabilité environnementale et sociale et la vision GIS du projet.

3.5. Contrat de domiciliation des startups

Les entreprises sélectionnées pour l'accélération au sein de l'Ecosystème FSF signeront un contrat de domiciliation avec « FSF INDUSTRY » définissant les engagements de chaque partie durant la période d'accélération ne dépassant pas quatre ans.

L'accompagnement par l'accélérateur comporte deux phases : la phase « étude de faisabilité de l'installation industrielle à l'échelle de démonstration et levée des fonds » et la phase « implémentation de l'installation industrielle à l'échelle de démonstration sur le site de l'Ecosystème FSF ».

3.5.1. Offre d'accompagnement pour l'étude de faisabilité de l'installation industrielle à l'échelle de démonstration et la levée de fonds

Durant cette phase, chaque startup bénéficiera des avantages suivants :

- D'un bureau de 20 m² équipé en mobilier de bureau ;
- D'un atelier de 20 m² ;
- De deux postes de travail dans un plateau de bureaux ;

- D'utilisation, moyennant réservation, d'une salle de réunion, d'une salle de conférences d'une capacité de 250 personnes et d'un hall d'exposition pour 300 personnes ;
- De services de guichet unique ;
- De services sociaux : restauration et cafétéria ; services médical, d'hygiène et de sécurité ; services de crèche ;
- De services d'accompagnement en matière d'entrepreneuriat, de propriété industrielle et de développement industriel ;
- De l'aide à la mise en contact avec des experts, des bailleurs de fonds, des investisseurs, des industriels...
- Des services du centre de prototypage rapide mutualisé avec l'UEMF, moyennant facturation à des tarifs préférentiels ;
- De facilitation d'accès à d'autres services technologiques ou autres moyennant facturation, pouvant être réalisés par les différentes composantes de l'UEMF

Ces avantages composant l'offre de domiciliation de la startup durant la phase d'étude de faisabilité de l'unité industrielle à l'échelle de démonstration n'excédant pas deux ans, sont payés par la startup à hauteur de 60 000,00 MAD (soixante mille dirhams) par an. Ce montant n'inclut pas les coûts des prestations réalisées par des prestations externes à FSF-INDUSTRY, qui doivent être prises en charge par la startup.

3.5.2. Offre d'accompagnement pour l'implémentation de l'installation industrielle à l'échelle de démonstration sur le site de l'Ecosystème FSF

Les startups ayant montré la faisabilité de l'unité industrielle à l'échelle de démonstration, seront accompagnées pour implémenter ladite unité sur le site de l'Ecosystème FSF. Chaque startup bénéficiera d'un local approprié qui sera construit par des partenaires de l'Ecosystème. Le budget de l'unité industrielle de démonstration sera levé par la startup avec l'accompagnement de FSF-FOUNDATION.

Les frais de domiciliation pour cette phase d'une durée maximale de deux ans seront établis ultérieurement en fonction de la nature des projets.

3.6. Echancier du concours

Tâche	Date de début	Date de fin
Évaluation de l'éligibilité	Date de réception de l'application	Deux semaines plus tard
Evaluation de l'admissibilité	Date d'annonce de l'éligibilité	Deux semaines plus tard
Signature des contrats de domiciliation	Date d'annonce de l'admissibilité	Deux semaines plus tard

3.7. Soumission du dossier de candidature

Les candidats doivent envoyer tous les documents administratifs et techniques demandés ci-dessus à l'adresse email suivante : t.bounahmidi@ueuromed.org

3.8. Exigences pour la phase de contractualisation avec la Fez Smart Factory

3.8.1 Exigences spécifiques pour les entreprises étrangères

Avant de signer le contrat avec Fez Smart Factory, les entreprises étrangères n'ayant pas de présence légale au Maroc doivent créer une entité juridique locale. Fez Smart Factory fournira un soutien pour aider les entreprises à établir leur entité juridique au Maroc.

3.8.2 Exigences légales, techniques et financières

L'entreprise doit répondre aux exigences suivantes, qui seront examinées sur la base de la présentation d'un dossier administratif, dont le contenu est spécifié dans la section 3.8.3 ci-dessous :

- Justifier des capacités légales, techniques et financières requises ;
- Être en situation fiscale régulière, en ayant souscrit ses déclarations et payé les sommes finales dûment dues ou, en l'absence de paiement, avoir fourni des garanties jugées suffisantes par le comptable responsable du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- Être affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime spécial de sécurité sociale, et soumettre régulièrement ses déclarations de salaires et être en situation régulière avec ces organismes.

3.8.3 Documents requis

Une fois l'application approuvée, les documents suivants seront requis, avant la phase de contractualisation :

- Un certificat (ou sa copie certifiée conforme à l'original) délivré il y a moins d'un an par l'autorité fiscale confirmant la situation fiscale régulière. Ce certificat doit mentionner l'activité pour laquelle le concurrent est imposé ;
- Un certificat (ou sa copie certifiée conforme à l'original) délivré il y a moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, vérifiant la bonne situation auprès de l'organisation.
- Un certificat d'inscription (ou sa copie certifiée conforme à l'original) au registre de commerce.

ANNEXE I

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Concours d'admission des startups dans l'accélérateur de l'Ecosystème Fez Smart
Factory

**« POUR L'admission dans l'accélérateur des startups de l'Ecosystème de Fez Smart
Factory »**

Je soussigné, (nom, prénom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de tél.....numéro du fax.....

adresse électronique.....

agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale et forme juridique de
la société) au capital de.....

adresse du siège social de la société

adresse du domicile élu

affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)

inscrite au registre du commerce (localité) sous le
n°..... (1) n° de patente(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ; - **Déclare sur l'honneur :**

- 1) m'engager à couvrir par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle au sein de l'Ecosystème Fez Smart Factory ;
- 2) Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 3) atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt par rapport à l'Ecosystème Fez Smart Factory ;
- 4) je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
- 5) je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par les articles 138 et 159 du décret n°2-12-349 précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

(1) pour les entreprises non installées au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

ANNEXE II

MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) **DE MEMBRE DE L'EQUIPE DU PROJET**

Poste :

Nom de l'entreprise :

Nom de l'employé :

Profession :

Date de naissance :

Nombre d'années d'emploi par l'entreprise:

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :

Principales qualifications

(En une demi-page, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui-elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu)

Formation

(En un quart de page, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus)

Expérience professionnelle

(Dresser la liste des missions exercées par l'expert depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par sa position actuelle. Pour chaque intervention, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieux de travail.

Langues

(Indiquer, pour chacun, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/bon/excellent, en ce qui concerne le niveau de maîtrise de la langue : lue/écrite/parlée)

Lien juridique avec l'entreprise